

Rapport annuel 2000

CFDD – CONSEIL FEDERAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE

**Rue des Aduatiques 71-75, 2e étage, 1040 Bruxelles
téléphone: 02-743.31.50, fax: 02-743.31.59
e-mail: mail@frdo-cfdd.fgov.be
site web: <http://www.belspo.be/frdocfdd/>**



L'assemblée générale du CFDD a approuvé ce rapport le 22 mai 2001, en exécution de l'article 11, §5 de la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable.

TABLE DES MATIERES

Avant-propos.....	3
1. Objectif et structure du CFDD	5
1.1. Mission.....	5
1.2. Tâches	5
1.3. Composition.....	6
1.4. Fonctionnement interne.....	7
2. Rapport d'activité	8
2.1. Assemblées générales	8
2.2. Groupes de travail	10
2.3. Avis	13
2.4. Activités de forum et d'information	14
2.5. Représentations externes.....	15
2.6. Secrétariat	16
3. Rapport financier	17
4. Suivi des avis par les autorités	19
Annexes	20
Annexe 1. Liste des membres 2000.....	20
Annexe 2. Présences aux assemblées générales	23
Annexe 3. Participation aux groupes de travail	27
Annexe 4. Liste des avis 2000.....	30



Avant-propos

La mission et les stratégies politiques des institutions des Nations-Unies, de l'OCDE, de l'UE, la vie économique, les institutions scientifiques et les organisations sociales sont de plus en plus inspirées par le concept de développement durable. Cet intérêt croissant de tous les acteurs sociaux ne peut que nous réjouir. Plus le concept de développement durable sera accepté par les responsables politiques, plus le climat sera favorable à la construction d'une société durable.

Avec l'approbation l'année dernière du Plan fédéral pour le développement durable 2000-2004, le gouvernement fédéral a posé la dernière pierre angulaire importante à la construction de la durabilité dans notre pays. Une consultation publique de la population précéda cette approbation. Les membres du Conseil ont investi beaucoup de temps et d'énergie à la préparation d'un avis approfondi à propos de l'avant-projet de plan. Tous les groupes de travail se sont employés activement à préparer ce document en un court laps de temps. La grande majorité des 372 paragraphes de cet avis comptant 58 pages fut approuvée par consensus. Le Conseil apporta ainsi la preuve qu'il est à la hauteur de la tâche qui lui est assignée en tant que forum d'avis et de concertation à large composition.

La loi prévoit que le gouvernement doit motiver par écrit une décision s'écartant de l'avis du Conseil. Une note de motivation détaillée fut publiée en annexe au plan fédéral. Les propositions du Conseil furent en assez bon nombre reprises entièrement ou en partie dans le plan; d'autres ont été envoyées aux départements chargés de l'application du plan. A présent, la volonté des autorités doit être de transposer ce document politique dans la pratique et de réaliser les nombreux objectifs concrets. Contrairement à ce que le Conseil a demandé, le gouvernement n'a pas soulevé concrètement dans le plan approuvé les conséquences pour le budget, le Conseil des Ministres ayant jugé que cette décision devait être prise dans le cadre de la procédure budgétaire normale. Nous espérons que le Parlement veillera à ce que les moyens nécessaires à la réalisation du plan soient prévus. Le Conseil va naturellement suivre avec beaucoup d'intérêt l'application du plan dans les années à venir.

Le Conseil a reçu l'année précédente de la part du gouvernement et pour avis encore beaucoup d'autres documents de politique préparatoires. Le nombre total des demandes d'avis s'est élevé en 2000 à 22 pour 11 en 1999. Nous considérons cette augmentation de la demande comme un signe d'appréciation du travail du CFDD. Le Conseil a finalement approuvé en 2000 15 avis, dont deux ou trois par consensus. Il faut noter qu'il n'est pas facile d'arriver à un consensus dans des matières où les intérêts des différentes parties peuvent être en nette contradiction. C'est une concertation constructive qui permet d'obtenir des résultats. Mais un avis partagé peut également être utile: ainsi le législateur obtient une information intéressante en ce qui concerne l'applicabilité de ses initiatives.

Les demandes d'avis de l'autorité portent sur des aspects très différents du développement durable. Ainsi, nous avons créé l'année dernière un nouveau groupe de travail ad hoc portant sur les «Organismes génétiquement modifiés». Le nombre des réunions de groupe de travail a également considérablement augmenté passant de 59 en 1999 à presque 100 en 2000. De plus, la participation aux groupes de travail s'est aussi accrue allant d'en moyenne 10,6 personnes en 1999 à 11,6 personnes. La participation croissante et active des membres augmente la légitimité sociale du Conseil.

Le Conseil a également mis sur pied l'année dernière un groupe de travail «Sensibilisation et communication». Cette décision illustre bien l'intention du Conseil de développer plus à l'avenir sa deuxième tâche centrale, à côté de sa fonction de donneur d'avis, à savoir contribuer à promouvoir le débat social autour du développement durable. Quatre symposiums et séminaires furent organisés l'année précédente. Le Conseil s'est aussi investi plus à fond dans le développement d'un website bien documenté: à côté de nos publications, on y trouve, entre autres, une information de base sur le développement durable, d'intéressantes adresses internet et la législation belge sur le développement durable. A la demande du Secrétaire d'Etat



pour l'Energie et le Développement durable, le Conseil s'est attelé à la préparation d'un site de vulgarisation sur le développement durable: «Billy Globe» fonctionnera de manière indépendante sous les auspices du Conseil à partir de la mi-2001.

2000 fut pour le Conseil une année très productive. Toutes les initiatives dont il sera question plus loin dans ce rapport sont le résultat d'une participation et d'une collaboration appréciables des membres du Conseil et du personnel du secrétariat. Je les en remercie, tout comme je remercie l'autorité qui a prévu le financement nécessaire et, plus spécialement, le Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement, le Ministre de l'Economie et de la Recherche scientifique, le Secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement et enfin le Secrétaire d'Etat à l'Energie et au Développement durable qui a mis l'année dernière des moyens supplémentaires à la disposition du Conseil.

J'aimerais encore attirer l'attention de l'autorité sur deux points auxquels nous avons déjà fait référence dans l'avis qui a été approuvé le 28 novembre 2000 concernant l'application de la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale en matière de développement durable. Les membres du CFDD investissent toujours plus de temps et d'énergie dans le travail du Conseil. Ils organisent même toujours plus d'activités d'information et de sensibilisation dans le cadre du développement durable. Afin de maintenir ces efforts supplémentaires et de les intensifier, un soutien financier plus important de l'autorité est nécessaire. Enfin, le Conseil espère qu'il pourra obtenir aussi vite que possible la personnalité juridique, ceci devant lui permettre entre autres d'accroître les possibilités de mener sa propre politique du personnel.

Theo Rombouts
Président



1. Objectif et structure du CFDD

1.1. Mission

Le Conseil Fédéral du Développement Durable a été créé par la loi du 5 mai 1997 sur la coordination de la politique fédérale en matière de développement durable, en tant que successeur du Conseil National du Développement Durable. Cette loi vise une meilleure organisation et coordination de la politique fédérale en matière de développement durable, d'une part en contribuant à la création de capacités au niveau du gouvernement et de l'administration, et d'autre part par le renforcement du fonctionnement du CFDD en tant qu'organe consultatif.

La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), qui a eu lieu à Rio de Janeiro en 1992, est à l'origine de la création du Conseil. Dans les cinq conventions de Rio (la Déclaration de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement, le Plan d'Action 21, la Déclaration concernant la gestion et la sauvegarde des forêts, la Convention cadre en matière de changement climatique et enfin la Convention en matière de biodiversité), les auteurs soulignent l'importance de la participation des acteurs sociaux. Tous les chapitres du Plan d'Action 21 parlent de cette nécessité. Dix chapitres sont intégralement dédiés au renforcement du rôle des groupes sociaux et dans le chapitre 38, il est recommandé de mettre en place des structures de coordination nationales pour permettre la mise en œuvre de stratégies et de mesures de développement durable.

La mission du Conseil est de fonctionner comme un forum d'avis et de concertation des organisations sociales et des pouvoirs publics, dans le but de promouvoir l'intégration d'un développement durable dans le processus décisionnel de la politique fédérale, et de contribuer à l'élargissement de l'assise sociale du développement durable.

1.2. Tâches

Le CFDD est l'un des trois piliers prévus par la loi du 5 mai 1997 sur le développement durable pour soutenir la politique fédérale en matière de développement durable. Le premier pilier assure une 'structure décisionnelle' spécifique dans laquelle les autorités fédérales, les communautés et les régions sont impliquées. Il s'agit en l'occurrence de la Commission interdépartementale du développement durable (CIDD), qui a pour mission de stimuler l'attention au développement durable dans la politique des divers départements et de coordonner les travaux d'élaboration d'un plan fédéral quadriennal pour le développement durable. Le deuxième pilier fonctionne en tant que 'moteur structurel'. Il s'agit du Bureau fédéral du plan (BFP), qui dresse un rapport fédéral sur le développement durable tous les deux ans et contribue à l'établissement du plan. Le troisième pilier est une 'structure de concertation sociale' en matière de développement durable: il s'agit en l'occurrence du CFDD.

Outre la formulation d'un avis motivé sur le plan fédéral, le Conseil s'est encore vu attribuer quatre tâches par le législateur (loi du 5 mai 1997, art. 11, § 1):

"a) formuler des avis concernant toutes les mesures relatives à la politique fédérale en matière de développement durable, prises ou envisagées par les autorités fédérales, et plus particulièrement en exécution des engagements internationaux de la Belgique;

b) être un forum dans lequel des idées peuvent être échangées concernant le développement durable;

c) proposer des recherches dans tous les domaines ayant un lien avec le développement durable;

d) susciter la collaboration la plus large possible de la part des organisations publiques et civiles ainsi que du citoyen, afin de réaliser ces objectifs."



Le Conseil exerce les tâches susmentionnées de sa propre initiative ou à la demande des Ministres ou Secrétaires d'Etat, de la Chambre des Représentants ou du Sénat. Le Conseil formule ses avis dans les trois mois qui suivent la demande. En cas d'extrême urgence, le demandeur peut fixer un délai plus court. Le délai en question ne pourra cependant être inférieur à deux semaines.

Pendant ce temps le Conseil a reçu deux tâches supplémentaires. Tout d'abord dans le cadre de la Loi du 21 décembre 1998 relative aux normes de produits ayant pour but la promotion de modes de production et de consommation durables et la protection de l'environnement et de la santé L'art.19 stipule que le CFDD doit émettre un avis sur les projets d'arrêtés royaux pris en exécution de l'art.5, §1 et §2 concernant la protection de l'environnement et de la santé; de l'art.9 sur les biocides et de l'art.14 concernant les emballages. L'art.6, §7 donne la faculté au CFDD d'émettre un avis sur les accords sectoriels conclus en exécution de cette loi. D'autre part dans le cadre de la Loi du 25 mai 1999 relative à la coopération internationale belge, Titre III, Chapitre II, Section 1er -sur la coopération bilatérale directe- de cette loi stipule qu'un maximum de vingt-cinq notes stratégiques géographiques, ainsi que cinq notes stratégiques sectorielles et trois notes stratégiques thématiques seront transmises avec l'avis du CFDD à la Chambre des représentants et au Sénat.

Dans le cadre de sa mission de sensibiliser les organisations et les citoyens au développement durable, le Conseil stimule la discussion sur le développement durable, p.e. par l'organisation de symposia et de séminaires. Des experts, représentants du gouvernement, organisations sociales et le public ont la possibilité d'éclaircir leur point de vue et de dialoguer.

Pour informer et sensibiliser les organisations et le public sur le développement durable le Conseil a élaboré son propre site web, et publie tous les trois mois le « CFDD-info » et travaille momentanément au développement d'un site vulgarisé sur le thème développement durable « Billy Globe ».

1.3. Composition

Aux termes de la loi sur le développement durable (art. 12, § 1), le CFDD se compose de:

- a. un président d'honneur: S.A.R. le Prince Philippe,
- b. un président,
- c. trois vice-présidents,
- d. six membres d'ONG pour la protection de l'environnement,
- e. six membres d'ONG pour la coopération au développement,
- f. deux membres d'ONG de défense des intérêts des consommateurs,
- g. six membres d'organisations des travailleurs,
- h. six membres d'organisations patronales,
- i. deux membres des producteurs d'énergie,
- j. six membres des milieux scientifiques,
- k. un représentant de chaque Secrétaire d'Etat ou Ministre fédéral,
- l. un représentant de chaque Région et de chaque Communauté.

Tous les membres, à l'exception des catégories k et l (représentants des autorités), sont nommés par le Roi, sur proposition du gouvernement, pour un mandat renouvelable de 4 ans.

Le Conseil a encore décidé d'inviter un certain nombre de personnes en qualité d'observateurs:

- un représentant des conseils suivants compétents pour les questions environnementales et socio-économiques (Règlement d'ordre intérieur, art. 2, § 2):
 - Milieu- en Natuurraad van Vlaanderen,
 - Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable,
 - Conseil de l'Environnement pour la Région de Bruxelles-Capitale,
 - Conseil économique et social pour la Région de Bruxelles-Capitale,



Conseil Central de l'Economie,
Sociaal-economische Raad van Vlaanderen,
Conseil économique et social de la Région wallonne,
Comité national de l'Energie;

- quatre conseillers scientifiques (R.O.I., art. 13, § 1);
- un représentant du Bureau fédéral du plan (décision de l'assemblée générale du 29 mai 1998) ;
- un représentant de la Commission Interdépartementale de Développement Durable (décision de l'assemblée générale du 28 octobre 2000).

Au total, le Conseil compte quatre-vingt-trois membres, dont trente-huit sont des représentants autorisés à prendre part aux votes (catégories b à j inclus). Ceux-ci sont choisis par le gouvernement sur une liste double proposée par leurs organisations représentatives. Vous trouverez à l'annexe 1 la composition du CFDD au 31 décembre 2000.

En tant que *forum multistakeholder* le CFDD est de composition large. Aussi bien des représentants des partenaires sociaux traditionnels, que des organisations non gouvernementales et du monde scientifique font partie du Conseil, de même que des représentants du secteur public et des experts qui participent aux réunions sans droit de vote. La présence d'organisations ayant des compétences en matière économique, sociale et écologique favorise une approche intégrée des sujets à propos desquels le Conseil formule des avis.

1.4. Fonctionnement interne

Les lignes de force de l'organisation et le fonctionnement du CFDD ont été fixés dans le *règlement d'ordre intérieur*. Celui-ci a été fixé par l'Arrêté Royal du 10 août 1998 (publié au Moniteur Belge du 23 septembre 1998). L'assemblée générale est compétente pour tous les aspects du fonctionnement relatifs au contenu. Par ailleurs, le président, les vice-présidents, le Bureau, les groupes de travail permanents et le secrétariat ont chacun leur propre rôle à jouer.

L'assemblée générale, dans laquelle sont représentés tous les membres avec et sans droit de vote, se réunit en moyenne cinq fois par an. L'assemblée du conseil approuve les avis, décide de l'organisation d'activités de forum, prend la décision finale concernant le rapport annuel, le rapport financier, le budget et le programme des groupes de travail. Les rapports sont publics.

Le *bureau* est constitué du président d'honneur (dont le représentant assiste aux réunions), du président, des vice-présidents; d'un représentant de chacun des groupes suivants: les ONG pour la protection de l'environnement, les ONG pour la coopération au développement, les organisations de travailleurs et d'employeurs, ainsi que les secrétaires permanents. Le bureau se charge entre autres de la préparation et du suivi de l'assemblée générale, de la transmission des projets d'avis des groupes de travail à l'assemblée générale, de la présentation à cette assemblée du rapport annuel et du rapport financier pour approbation, de la sélection du personnel, de la prise de décisions pratiques importantes et de la direction du secrétariat. Le bureau se réunit chaque mois.

Les *groupes de travail permanents* préparent les avis et les activités de forum sur leur terrain. Il y a neuf groupes de travail: Biodiversité et forêts, Energie et climat, Plan fédéral, Organismes Génétiquement Modifiés (ad hoc) Relations internationales, Normes de produits, Aspects socio-économiques du développement durable, Recherche scientifique et développement durable et enfin Sensibilisation et communication. Ces groupes de travail sont constitués de membres du conseil ou de suppléants et d'experts désignés par eux. Les groupes de travail peuvent inviter en permanence des fonctionnaires et d'autres experts. L'assemblée générale désigne les présidents des groupes de travail, sur proposition du bureau. Les groupes de travail préparent les avis de façon approfondie, de sorte que l'assemblée générale ne doive plus que régler quelques points difficiles. Chaque groupe de travail est secondé par au moins un membre du personnel du secrétariat.



2. Rapport d'activité

2.1. Assemblées générales

Le Conseil s'est réuni cinq fois en assemblée générale pendant cette année 2000. Pour préparer ces réunions, le Bureau a tenu neuf réunions. Quinze avis ont été émis. Un symposium, un séminaire et une table ronde ont été organisés.

La participation des membres aux assemblées générales par rapport à 1999 est restée sensiblement la même au total, mais le nombre de participants ayant voix délibérative a augmenté, surtout pour les organisations de protection de l'environnement, les organisations de défense des consommateurs et les milieux scientifiques. Vous pouvez consulter en annexe 2 le graphique comparant la participation des membres en 2000 et en 1999.

La première assemblée générale de l'an 2000 a eu lieu le **15 février**. A l'ordre du jour, on trouvait l'approbation de l'avis sur un projet d'AR visant à modifier l'AR du 25/02/96 limitant la mise sur le marché et l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses, ainsi que le rapport d'activité, le rapport financier et le budget 2000.

Etaient présents le Prince Philippe, Président d'honneur du Conseil, et Madame Magda Aelvoet, Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement. Madame Aelvoet a annoncé qu'elle consulterait le Conseil sur deux dossiers importants : les OGM et le 6e Programme d'Action environnemental de l'Union européenne.

Le point le plus important de l'assemblée générale du **4 avril** fut la discussion autour du projet d'avis sur l'avant-projet de plan fédéral pour un développement durable 2000 – 2003. Il n'y a pas eu consensus sur tous les points de l'avis, mais dans l'ensemble, les membres étaient satisfaits de l'important travail réalisé sur le Plan. En effet, 35 réunions, réparties entre les différents groupes de travail, ont été nécessaires pour la rédaction de cet avis. Un séminaire a aussi été organisé en préparation à l'avis (voir point 2.4 : Forums et activités d'information). Dix priorités ont été mises en exergue.

Le second avis, approuvé à l'unanimité, portait sur l'avant-projet de plan fédéral sur la lutte contre l'acidification et l'ozone troposphérique, demandé par Madame Aelvoet.

L'ordre du jour de l'assemblée générale du **20 juin** était très chargé. Cinq avis devaient être approuvés.

L'avis sur le sixième programme d'action en matière d'environnement de l'Union européenne, demandé par la Ministre Aelvoet, avait été préparé lors d'un séminaire organisé le 17 mai, en collaboration avec les Services fédéraux pour les Affaires environnementales. Ce séminaire a permis de rassembler les résultats de la consultation pour la Belgique, d'enrichir le travail du groupe et de renforcer la cohérence d'un avis unanime.

Le deuxième avis portait sur les substances et les préparations dangereuses Il s'agissait de deux projets d'arrêtés royaux transposant la directive 67/548/CEE. L'avis, demandé par Mme Aelvoet, a été approuvé à l'unanimité.

Demandé conjointement par Mme Aelvoet et par M. Olivier Deleuze, secrétaire d'Etat pour l'Energie et le Développement durable, l'avis sur les concessions domaniales pour les éoliennes en mer a été approuvé à l'unanimité.

L'avis sur les incidences sur l'environnement et les permis et autorisations relatifs à certaines activités exercées en mer, demandé par la Ministre Aelvoet, a également recueilli l'unanimité.



Enfin, la note de politique Coopération au développement *La qualité dans la solidarité. Partenariat pour le développement durable*, établie par le Secrétaire d'Etat Boutmans, a fait l'objet d'un avis unanime du Conseil.

Pour recueillir un avis de la société civile, M. Boutmans avait demandé au CFDD d'organiser, en collaboration avec la Commission Femmes et Développement, un symposium sur le thème *coopération au développement, environnement et genre : quelles synergies ?*. Ce symposium proposait, le 11 mai, de réfléchir à l'intégration de l'environnement et du genre dans la coopération au développement et de formuler des propositions de politiques.

Enfin, le Conseil a entendu Mr Jan Verschooten à propos du-projet de plan fédéral, que la CIDD venait d'envoyer au gouvernement et au parlement. Le texte était accompagné d'une note expliquant la démarche suivie par la CIDD. Mr Verschooten a annoncé qu'un travail de synthèse et d'analyse sur la participation de la population devait encore être réalisé par la CIDD et l'université de Gand.

Six avis étaient proposés à l'approbation de l'assemblée générale du **17 octobre**.

Le premier – émis d'initiative par le Conseil - portait sur le principe de précaution. La Commission européenne a publié une communication sur l'application du principe de précaution, et le Conseil est parti de l'analyse de ce document. L'avis a été approuvé à l'unanimité.

Le deuxième avis, demandé par le Secrétaire d'Etat au Développement durable O. Deleuze portait sur l'établissement d'un système d'échanges de droits d'émission à l'intérieur de la Communauté européenne. Il y a eu vote sur plusieurs points de cet avis.

L'avis sur les câbles en Mer du Nord a été demandé par le Ministre Picqué (Economie et Recherche scientifique). Il s'agit de câbles qui pourraient par exemple connecter les grandes éoliennes en Mer du Nord. C'est un avis technique ; il a été approuvé à l'unanimité.

Un avis sur les normes CEN (Comité Européen de Normalisation), demandé par la Ministre Aelvoet, avait été préparé pour cette réunion de l'assemblée générale. Mais il n'a pu être approuvé, car certains membres du Conseil regrettaient que le gouvernement ait pris position au niveau européen avant la remise de l'avis. L'approbation de cet avis a donc été reportée à l'assemblée générale suivante.

L'avis suivant, demandé par le Secrétaire d'Etat à l'Energie et au Développement durable, traitait de la teneur en soufre de certains combustibles. Il a été approuvé par les membres, mais n'a pas été consensuel.

Le sixième et dernier avis s'attaquait au problème de l'amiante. Il avait été demandé par la ministre Aelvoet. Cet avis aussi a été approuvé sans faire l'objet d'un consensus des membres.

Le Secrétaire d'Etat Deleuze a demandé au Conseil de reprendre la gestion du site « Billy Globe » - créé pour la consultation publique sur l'avant-projet de plan fédéral de développement durable - car le travail de sensibilisation doit être poursuivi. Il souhaite investir dans ce site, qui doit être indépendant de l'autorité. L'assemblée générale a accepté ce projet de reprise du site par le Conseil. Parallèlement, un groupe de travail « Sensibilisation et communication » a été créé. Ce groupe de travail a été chargé d'élaborer un projet de reprise qui soit cohérent et gérable, étant donné la masse de travail que le Conseil doit assumer.

La dernière assemblée générale de l'année 2000, le **28 novembre**, s'est à nouveau penchée sur l'avis concernant les normes CEN. L'avis a été approuvé, moyennant l'expression des différents points de vue.



Un deuxième avis traitait de la relation entre les TRIPs (*Agreement on Trade-Related Aspects of Intellectual Property Rights*) et la biodiversité. Après une longue discussion, il a été décidé de reporter cet avis à la prochaine assemblée générale, pour permettre au groupe de travail de finaliser au mieux l'avis.

Le point le plus important de cette réunion était l'avis sur la révision de la loi sur la politique fédérale de développement durable. Les membres ont eu une discussion constructive, et l'avis a été adopté à l'unanimité.

Les membres ont entendu ensuite un exposé de Mr Pallemmaerts, du cabinet du secrétaire d'Etat Deleuze, sur le *Plan Copernic pour la réforme de l'administration fédérale*, et ses implications pour la politique de développement durable. Un service de programmation pour le développement durable sera créé. Sa tâche sera la coordination transversale de la mise en œuvre de la politique de développement durable au niveau des Services Publics Fédéraux. Les thèmes prioritaires sont ceux du Plan fédéral de développement durable.

La mission spécifique de ce service de programmation est le soutien administratif de la fonction de préparation de la politique et contribution à la mise en œuvre de la politique définie. Cela offre donc des possibilités de créer une structure suffisamment équipée et dotée d'expertise pour assurer le secrétariat de la CIDD, coordonner la mise en œuvre du plan, et apporter un soutien à la CIDD dans la préparation de l'avant-projet et des futurs plans.

2.2. Groupes de travail

Il y a actuellement au Conseil neuf groupes de travail actifs.

Le nombre de réunions des différents groupes a été particulièrement élevé cette année, en raison de la préparation de l'avis sur l'avant-projet de plan fédéral de développement durable, qui a demandé 35 réunions des divers groupes de travail .

Vous trouverez en annexe 3 des graphiques illustrant la participation aux groupes de travail par groupes de la société civile représentés au Conseil et l'évolution de la participation depuis 1998.

Recherche scientifique

Le professeur Han Verschure (KU Leuven) a présidé les deux premières réunions du groupe pour l'année 2000. C'est le professeur Luc Hens (VUB) qui, ensuite, a présidé le groupe de travail. Il y a eu 11 réunions pendant cette année. Le groupe de travail s'est tout d'abord attelé à formuler des remarques ou des ajouts au chapitre 2 de la troisième partie du projet d'avis sur l'avant-projet du plan fédéral. Le groupe a rédigé une lettre au Ministre de la recherche scientifique, Rudy Demotte, concernant les thèmes de recherche prioritaires pour le Conseil, suite à une demande des SSTC.

Enfin, un avis d'initiative sur la communication de la Commission Européenne sur le principe de précaution a été longuement préparé par le groupe de travail. Le groupe a entendu à cette occasion plusieurs experts : M. Andrew Stirling ((Senior Lecturer and Fellow – SPRU – science and technology policy research, University of Sussex), le Prof. Nicolas De Sadeleer (Facultés Universitaires Saint Louis), et M. David Gee (European Environmental Agency). Messieurs Frédéric Chemay (Représentation permanente auprès de l'Union européenne) et Edwin Zaccai (ULB) ont également apporté leur contribution à la rédaction de l'avis.

Energie et climat

Le groupe de travail, sous la présidence du professeur Jean-Pascal van Ypersele (UCL) a tenu 19 réunions en 2000. Il a consacré 5 réunions à la préparation de l'avis sur l'avant-projet de



plan fédéral de développement durable (chapitre 4 de la deuxième partie et le chapitre 3 de la troisième partie).

Il a ensuite préparé un avis sur l'avant-projet de plan fédéral de lutte contre l'acidification et l'ozone troposphérique. Mme Anne-France Woestijn, des Services Fédéraux pour les Affaires environnementales, a présenté la demande d'avis.

Un avis sur un projet d'arrêté royal relatif aux conditions et à la procédure d'octroi des concessions domaniales a suivi. Pour le préparer, le groupe a entendu M. Geert Palmers de la société 3E, et M. Henri Autrique, Conseiller auprès du Cabinet du Secrétaire d'Etat à l'Energie et au Développement Durable.

M. Marc Pallemmaerts, du cabinet Deleuze est venu présenter le Livre vert de la Commission européenne sur les permis d'émission, sur lequel le groupe de travail était appelé à rédiger un avis. Cet avis important, approuvé à l'assemblée générale du 17 octobre, a été présenté à la presse le 10 novembre.

Enfin, un avis sur les câbles en Mer du Nord a été rédigé.

Relations internationales

Le groupe s'est réuni 17 fois au cours de cette année. Mr Marek Poznanski (CSA) a présidé les 5 premières réunions du groupe de travail. Ces réunions ont été consacrées à la préparation de l'avis sur la partie *Politique internationale* de l'avant-projet de Plan. Le professeur Han Verschure (KU Leuven) a ensuite été désigné comme président de ce groupe, et Mr Poznanski comme vice-président.

Le groupe de travail a ensuite entamé la préparation d'un avis sur la note de politique générale du Secrétaire d'Etat à la Coopération au développement, Eddy Boutmans, *La qualité dans la solidarité*. Pour alimenter ses réflexions, le Conseil a organisé le 11 mai un symposium international sur le thème coopération au développement, environnement et genre.

Le groupe de travail a également commencé les discussions pour un avis sur TRIPs (*Trade-related Aspects of Intellectual Property Rights*) et biodiversité. Mme Geertrui van Overwalle (*Centrum Intellectuele Rechten*, KU Leuven) a apporté son expertise au groupe de travail, tout au long de la préparation de cet avis.

D'autres experts ont également été entendus dans ce cadre : Messieurs Trio (Oxfam-Wereldwinkels), Timbremeont (ministère du Commerce extérieur) et Vandeplass (Fedichem).

Enfin, les membres ont entendu un exposé de Mme Van den Bossche (cabinet Picqué) sur la demande d'avis portant sur la transposition d'une directive européenne en matière de protection juridique des inventions biotechnologiques.

Aspects socio-économiques du développement durable

Sous la présidence du professeur Marc Mormont (FUL), le groupe de travail s'est réuni 3 fois, et a préparé une Table Ronde sur l'éco-efficacité, en collaboration avec la Fondation Roi Baudouin. Celle-ci a eu lieu le 13 juin.

Le président a dû démissionner pour raisons personnelles, et n'a pas été remplacé. Le groupe de travail ne s'est plus réuni depuis.

Normes de produits

Sous la présidence du professeur Luc Lavrysen (UG), le groupe de travail a tenu 15 réunions.



Une vice-présidente a été désignée : il s'agit de Mme Delphine Misonne (UCL, Centre de Droit de l'environnement).

- Il a préparé 5 avis, en application de la loi sur les normes de produits. De plus, il a aussi apporté sa contribution dans cette matière à l'avis sur l'avant-projet de Plan. Plusieurs experts ont été entendus, pour éclairer les membres sur les aspects techniques : M. Frédéric CHEMAY (Représentation Permanente de la Belgique auprès de l'Union européenne), Dhr. Eric DE GRUYSE (C.I.R. - KU Leuven), Mevr. Christa HUYGH (Federale diensten voor het leefmilieu, dienst productnormen), Dhr. Johan VERBRUGGEN (C.I.R. - KU Leuven).

Biodiversité et forêts

Ce groupe s'est réuni 6 fois, sous la présidence de Mr Geert Lejeune (WWF-Belgium).

Le groupe de travail a préparé la partie de l'avis sur l'avant-projet de Plan portant sur Actions agriculture – milieu marin – diversité biologique. Deux réunions ont été consacrées à la préparation d'un avis sur les incidences environnementales et les permis et autorisations relatifs à certaines activités exercées en mer. Mr Georges Pichot de l'Unité de Gestion du Modèle Mathématique de la Mer du Nord, et Messieurs Klees et Meert de C-Power ont été entendus comme experts en cette occasion. Des membres de ce groupe de travail ont ensuite contribué à la préparation de l'avis sur TRIPs et biodiversité, avec le groupe de travail Relations internationales.

Plan fédéral

Présidé par Mme Anne Panneels (vice-présidente du Conseil), le groupe de travail s'est réuni 17 fois en 2000. Le groupe devait coordonner la rédaction de l'avis sur l'avant-projet de Plan fédéral. Une délégation de la Commission Interdépartementale de Développement Durable (CIDD), composée de Mr Fernand Sonck (président), de Mr Luc Timmermans (vice-président) et de Mr Jan Verschooten (secrétaire), a fait un exposé introductif sur l'avant-projet de Plan.

Le groupe a organisé, le 13 mars, un séminaire avec des organisations non membres du Conseil sur cet avant-projet, afin d'enrichir la réflexion et de préparer l'avis. Il a également rédigé l'avis sur la partie 1, les chapitres 1 et 2 de la partie 2, le chapitre 4 de la partie 3, et les parties 4 et 5. Neuf réunions de ce groupe de travail ont été nécessaires pour finaliser cet avis.

Le groupe a ensuite entamé les discussions sur le 6e Programme d'action environnement de l'Union européenne. A la demande de la Commission européenne, une consultation publique sur les thèmes prioritaires pour le 6e Programme devait être organisée. Mme la ministre Aelvoet a demandé au Conseil, en plus d'un avis, d'organiser, en collaboration avec le département de l'Environnement, un séminaire afin de rassembler les résultats des consultations et de les synthétiser. Le séminaire a eu lieu le 17 mai.

Enfin, le groupe a préparé un avis très important pour le Conseil, sur la révision de la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable.

Organismes génétiquement modifiés

Ce nouveau groupe de travail ad hoc, placé sous la présidence du professeur Henri Dumont (UG), a été créé afin de répondre aux demandes d'avis en la matière, et pour préparer, en collaboration avec le VLIR et le CIUF, un séminaire international sur cette problématique. Il s'est réuni 4 fois en 2000. Il a commencé à préparer un avis sur OGM et agriculture au tiers monde.



Un sous-groupe, réunissant des représentants du VLIR, du CIUF et le secrétariat du Conseil a tenu 6 réunions cette année pour préparer le séminaire, qui aura lieu les 26 et 27 mars 2001. Celui-ci s'adressera à un public belge, mais réunira de nombreux experts du monde entier. Il servira de base à la formulation d'un avis sur les OGM et la production alimentaire dans le tiers monde.

Sensibilisation et communication

Ce nouveau groupe de travail a été créé, et est placé sous la présidence de Mme Thérèse Snoy (Inter-Environnement Wallonie). Il a reçu pour missions une partie de celles qui sont définies pour le Conseil dans la loi du 5 mai 1997, à savoir « ...être un forum de discussion sur le développement durable » ; ...susciter la participation la plus large des organismes publics et privés ainsi que celle des citoyens ».

Il sera responsable de

- la préparation et le suivi des initiatives du Conseil en matière de communication et d'élargissement de la base sociale pour un développement durable ;
- dans la mesure du possible, du soutien des initiatives de sensibilisation des membres, et d'initiatives intéressantes de groupes non représentés dans le Conseil.

Différentes tâches pourront lui être confiées :

- l'établissement de critères de qualité et d'évaluation du site Billy Globe
- le suivi du bulletin d'information et du site web du Conseil ;
- la politique de communication du Conseil ;
- la préparation de la seconde enquête sur une base sociale du développement durable.

Le groupe de travail s'est réuni 3 fois cette année. Il a commencé à travailler sur le site Billy Globe.

2.3. Avis

Le CFDD a émis quinze avis pendant l'année 2000, dont 14 à la demande du gouvernement fédéral et un de propre initiative. L'annexe 4 contient la liste chronologique des avis, avec pour chacun le titre et la date d'approbation par le Conseil et (dans les cas pertinents) le nom du ministre ou du secrétaire d'Etat qui a demandé l'avis.

Plan fédéral et loi développement durable

Au début de l'année 2000, tous les groupes de travail du CFDD ont contribué pendant trois mois à la mise sur pied d'un avis détaillé sur *l'avant-projet de plan fédéral pour un développement durable 2000-2003*. Cet avis contient des considérations générales sur l'avant-projet aussi bien que nombre de remarques spécifiques. Un autre avis lui aussi important est celui sur *l'adaptation de la loi du 5 mai 1997 sur la coordination de la politique fédérale en matière de développement durable*. Le Conseil propose dans cet avis une série de propositions concrètes pour améliorer la loi.

Normes de produit

Le CFDD a formulé cinq avis sur les normes de produit en 2000. Quatre de ces avis concernent l'adaptation de directives européennes dans la législation belge. L'*avis concernant un projet d'AR visant à modifier l'AR du 25 février 1996 limitant la mise sur le marché et l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses* concerne les composés organostanniques comme le pentachlorophénol et le cadmium. Dans l'*avis sur les substances et les préparations dangereuses*, le Conseil propose une transposition correcte de la réglementation européenne. Le Conseil a de plus formulé dans cet avis quelques questions générales. Les deux autres avis concernent l'adaptation de la loi belge. Le premier est l'*avis sur un projet d'AR limitant la mise sur le marché et l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses (amiante)* et le



deuxième est l'*avis sur la teneur en soufre de certains combustibles liquides*. Le cinquième et dernier avis concernant les normes de produit reprend les remarques générales du CFDD sur les normes emballage du Comité Européen de Normalisation (CEN).

Energie et climat

Quatre avis ont trait à la politique énergétique et climatique. Le CFDD a émis un *avis sur l'Avant-projet de plan fédéral de lutte contre l'acidification et l'ozone*, un *avis sur les concessions domaniales pour les éoliennes en mer*, un autre sur le *Livre vert sur l'établissement dans l'Union européenne d'un système d'échange de droits d'émission des gaz à effet de serre*, enfin un dernier *avis sur les câbles en Mer du Nord*.

Autres

Quatre avis peuvent être repris sous cette catégorie : l'*avis sur le sixième programme d'action en matière d'environnement de l'Union européenne*, l'*avis sur la note de politique Coopération au développement - La qualité dans la solidarité*, l'*avis Partenariat pour le développement durable*, l'*avis sur les incidences sur l'environnement et les permis et autorisations relatifs à certaines activités exercées en mer*, enfin l'*avis sur la communication européenne sur le principe de précaution*

2.4. Activités de forum et d'information

Le CFDD a organisé en 2000 trois forums accessibles au public et un séminaire à accès réservé. Le CFDD veut stimuler par ces activités la discussion sur le développement durable et en retire des conclusions utiles à la formulation de ses avis. Le CFDD s'investit également dans la communication et l'information afin de développer la perception du développement durable auprès des citoyens et des organisations. C'est ainsi qu'en 2000, le CFDD a publié quatre numéros du CFDD-Info et que le website du Conseil a été amélioré. Le Conseil a également été impliqué dans la préparation de la poursuite du projet Billy Globe. Quelques conférences de presse ont également été organisées.

Forums

Le 11 mai 2000, le CFDD, en collaboration avec la Commission Femmes et Développement a organisé le symposium *Coopération au développement, environnement et genre, quelles synergies ?* Sur les 120 participants, environ la moitié était composée d'étudiants de pays en développement qui suivent une formation dans les universités belges. Le secrétaire d'Etat pour la Coopération au Développement, Eddy Boutmans y a présenté sa note politique. Des exemples concrets ont été exposés, d'Amérique du Sud, d'Afrique de l'Ouest et du Maroc.

Le 17 mai 2000, le CFDD a organisé en collaboration avec les Services fédéraux pour l'Environnement un séminaire dans le cadre de *la consultation sur le sixième programme d'action environnement de l'Union européenne*. Parmi les participants se trouvaient des membres des conseils d'avis en matière d'environnement et de développement durable, des collaborateurs des administrations fédérales et régionales et des représentants des responsables politiques. Le CFDD a présenté à ce séminaire les lignes de force provisoires de son avis sur le programme environnement de l'Union européenne.

Le 13 juin, le CFDD a organisé une table ronde sur l'*éco-efficience* en collaboration avec la Fondation Roi Baudouin. De nombreux entrepreneurs se trouvaient parmi les participants à cette après-midi.

Le 13 mars 2000, le CFDD a organisé un séminaire à accès réservé, en préparation à son avis sur l'avant-projet de premier plan fédéral pour le développement durable. A côté de membres de Conseil, une douzaine de non membres y ont assisté. Ces non membres représentaient



entre autres des associations de défense du quart-monde ou des familles ainsi que quelques organisations se préoccupant de la santé.

Bulletin d'information

Le CFDD a publié en 2000 quatre numéros de son trimestriel *CFDD-Info*. Les mois de publication furent février, mai, octobre et décembre. Chaque numéro contient de l'information sur les initiatives et les produits du Conseil, comme les avis, les activités de forum et les publications. Le périodique paraît sous le format A4. Il existe en français et néerlandais et est expédié gratuitement à environ 750 exemplaires dans chaque langue.

Site Web

Le site web du Conseil s'est étoffé pendant l'année 2000. C'est surtout la rubrique publications qui a été élargie en 2000. A la fin du mois de décembre 2000, le site se composait de 450 fichiers, pour une taille totale de 25 MB. Le site se trouve encore sur le serveur des Services fédéraux pour les Affaires scientifiques, techniques et culturelles (SSTC) et se trouve à l'adresse <http://www.belspo.be/frdocfdd/>. La mise à disposition d'un nom de domaine propre est un des points à l'agenda de l'année 2001.

Billy Globe

Le secrétaire d'Etat pour l'énergie et le développement durable, Olivier Deleuze, avait mis en place un site web éducatif dans le cadre de la consultation publique sur l'avant-projet du premier plan pour un développement durable. Ce site (<http://www.Billy-Globe.org/>) a exposé différents dossiers sur le développement durable en février et mars 2000. Après cette campagne de sensibilisation, le secrétaire d'Etat a souhaité que le site continue à être développé et a demandé pour ce faire la collaboration du CFDD. Un groupe de travail a été mis en place pour préparer les modalités de poursuite de Billy Globe. Le site doit connaître un nouveau départ en 2001.

Conférences de presse

Le CFDD a organisé une conférence de presse le 4 avril 2000 pour présenter son avis sur l'avant-projet de premier plan fédéral pour le développement durable. Le 10 novembre 2000, le Conseil a présenté son avis sur le livre vert sur l'établissement dans l'Union européenne d'un système d'échange de droits d'émission des gaz à effet de serre.

2.5. Représentations externes

Le 22 novembre 2000, les commissions sur l'environnement des différentes chambres législatives – la Chambre des Représentants, les Parlements Bruxellois, Flamand et Wallon – ont organisé une réunion commune. Elles y ont invité le CFDD afin qu'il donne sa vision sur l'environnement et le développement durable. La délégation du Conseil se composait du Président, des Présidents de groupe de travail et des Secrétaires permanents. Cette délégation a présenté le travail du Conseil, les avis les plus importants et a indiqué les défis pour la politique en matière de développement durable dans notre pays. De par leurs questions, les parlementaires présents ont montré beaucoup d'intérêt pour le Conseil.

Une délégation du CFDD prend part chaque année à la réunion annuelle de la Commission des Nations Unies pour le Développement Durable (CSD) à New York. Du 24 au 29 avril 2000, Mme Thérèse Snoy (ONG environnement) et Mr Marek Poznanski (ONG développement) ont assisté à la CSD-8. Mr De Smedt, du secrétariat, a participé au premier forum international des conseils nationaux de développement durable, qui a eu lieu dans le bâtiment des Nations Unies à New York du 17 au 19 avril. Il a aussi participé à la réunion annuelle du European Environmental Advisory Councils (EEAC) qui a eu lieu du 2 au 5 juin à Sesimbra au Portugal.



Au niveau national le secrétariat est invité en tant qu'observateur au Comité de Coordination du Ministère des Affaires Etrangères qui prépare les réunions du CSD, et au Comité de Coordination de la Politique Internationale de l'Environnement (CCPIE) des Services Fédéraux de l'Environnement et à la Commission "Convention Biodiversité" (groupe de travail CCPIE).

Le personnel du secrétariat prend part également à des conférences, journées d'études, séminaires et fora, en Belgique et à l'étranger selon les thèmes et selon les moyens disponibles (temps et argent).

2.6. Secrétariat

2.6.1. Tâches

Le secrétariat est responsable de :

- l'organisation des réunions et l'élaboration des rapports des assemblées générales, des réunions de Bureau et des différents groupes de travail;
- la rédaction des projets d'avis sur base des discussions dans les groupes de travail;
- l'organisation de journées d'études, conférences et symposia et la rédaction des communications de presse;
- la rédaction (quatre fois par an) du "CFDD-INFO";
- la composition et l'adaptation permanente du Site web du conseil;
- la rédaction du rapport d'activités et du rapport financier;
- la gestion, sous la responsabilité du Bureau;
- suivre les conférences sur le développement durable en Belgique et à l'Etranger, et la rédaction des rapports destinés aux membres;
- rassembler la documentation nécessaire aux groupes de travail;
- la traduction des documents;
- la comptabilité;
- l'accueil;
- l'administration.

2.6.2. Composition

En 2000 le secrétariat se composait des personnes suivantes :

Jan De Smedt, secrétaire permanent (NL), licencié en sociologie;

Catherine Mertens, secrétaire permanente (FR), licenciée en biologie;

Gloria Kervyn, collaboratrice scientifique (FR), ingénieur civil, docteur en chimie;

Stefanie Hugelier, collaboratrice scientifique (NL), licenciée en droit;

Marc Depoortere, collaborateur scientifique (FR), ingénieur civil physicien, diplômé en sociologie;

Johan Pauwels, collaborateur scientifique (NL), licencié en économie;

Ingrid Emmery, secrétaire de direction (NL);

Jean-Pierre Peetermans, comptable (NL).

Yolanda Lamas (FR) remplaça comme collaboratrice scientifique Stefanie Hugelier, absente pendant six mois pour congé de maternité et congé parental.



3. Rapport financier

Le Conseil dispose d'une dotation à charge du budget fédéral, imputée à parts égales sur les crédits des Affaires sociales, Santé publique et Environnement, des services du Premier Ministre et de la Coopération au Développement. Cette dotation se montait en 2000 à 7,8 millions BEF, soit 2,6 millions BEF à charge de chacun de ces trois départements. De plus, les membres du secrétariat du CFDD émargent directement au budget des trois départements de tutelle.

En 2000, Secrétaire d'Etat au Développement Durable, Olivier Deleuze, a octroyé 5 millions BEF supplémentaires pour le développement durable, dont 700.000 BEF pour les frais de fonctionnement du CFDD. Les 4,3 millions BEF restants constituaient une dépense unique à travers le CFDD : 2,8 millions BEF ont servi à indemniser les ONG assurant 80% de présence à au moins deux groupes de travail (Arrêté Royal du 29/09/2000), et 1,5 million BEF a été transféré à la Commission Interdépartementale de Développement Durable (CIDD).

Fin 1999, la Cour des Comptes – suite à une erreur de l'Administration Générale de la Coopération au Développement – a imputé le paiement d'une indemnité pour un expert sur le budget du CFDD. A ce moment, les moyens du Conseil pour 1999 étaient épuisés. C'est pourquoi le Conseil a dû demander sur le budget 2000 une somme de 1,3 million BEF comme crédit supplémentaire pour année antérieure.

Le Conseil disposait donc, en 2000, de 6,6 millions BEF pour ses frais de fonctionnement (généraux et informatiques) et de 600.000 BEF pour ses investissements (meubles et matériel informatique) (voir tableau 1).

Le tableau 2 donne le détail des dépenses pour 2000. Le poste le plus important est le poste des « Jetons de présence pour les membres » (1,6 million BEF, 1.1), suivi du poste « Organisation de journées d'étude » (576.000 BEF, 2.17). Les recettes y afférentes ont été de 30.500 BEF, elles sont utilisées uniquement pour payer des petites factures relatives à des symposiums, et sont déjà déduites du chiffre des dépenses.

Le Conseil a investi cette année 332.000 BEF pour le *CFDD-Info*, qui paraît 4 fois par an (2.15).

205.000 BEF ont été investis pour des cours de formation en informatique (4.2), et près de 500.000 pour du matériel informatique (6). Le solde est positif et peu élevé : 64.500 BEF.

Tableau 1. Allocations de base budget 2000, en BEF

code	description	montant	rubrique tableau 2
58.21.12.01.11	fonctionnement (non informatique) – rémunération ONG's – paiement CIDD – crédit expert 1999 disponible CFDD 2000	11.800.000 – 2.800.000 – 1.500.000 – 1.300.000 6.200.000	1 + 2 + 3
58.21.12.24.34	fonctionnement informatique	400.000	4
58.21.74.01.03	investissements non informatique	100.000	5
58.21.74.02.04	investissements informatique	500.000	6



Tableau 2. Dépenses CFDD 2000, en BEF

	budget	dépenses	solde
A. Fonctionnement			
1. Rémunérations			
1.1. jetons de présence et rémunérations	1.750.000	1.600.000	
1.2. participation conférences	320.000	305.000	
1.3. frais de transport	250.000	210.000	
1.4. rémunérations experts groupes de travail	60.000	100.000	
Total 1	2.380.000	2.215.000	165.000
2. Paiement marchandises et services			
2.1. entretien locaux	400.000	340.000	
2.2. traitement sol	35.000	35.000	
2.3. charges locatives	350.000	365.000	
2.4. électricité	140.000	100.000	
2.5. contrats extincteurs, hygiène	50.000	98.000	
2.6. cafétéria, réceptions	120.000	150.000	
2.7. contrats leasing photocopieuse, fax	350.000	345.000	
2.8. petites fournitures	100.000	97.000	
2.9. petites dépenses (caisse)	0	122.000	
2.10. frais de port	300.000	290.000	
2.11. papier	50.000	25.000	
2.12. impression papier, enveloppes	80.000	30.000	
2.13. téléphone, fax, internet, abonnements	350.000	290.000	
2.14. achat de livres, publications	55.000	65.000	
2.15. newsletter	310.000	332.000	
2.16. cours de formation	0	25.000	
2.17. organisation journées d'étude	580.000	576.000	
Total 2	3.270.000	3.285.000	- 15.000
3. Paiement à des tiers			
3.1. traductions	550.000	700.000	
Total 3	550.000	700.000	- 150.000
Total 1+2+3	6.200.000	6.200.000	0
4. Informatique			
4.1. entretien, réparations	190.000	150.000	
4.2. cours de formation	210.000	205.000	
Total 4	400.000	355.000	45.000
Total A=1+2+3+4	6.600.000	6.555.000	45.000
B. Investissements			
5. Investissements non informatique			
5.1. meubles	70.000	70.000	
5.2. petit matériel kitchenette	30.000	28.000	
Total 5	100.000	98.000	2.000
6. Investissements informatique			
6.1. PC's	270.000	268.000	
6.2. imprimantes et scanner	80.000	84.400	
6.3. divers software	50.000	46.900	
6.4. mémoires, modem, cartes, UPS	100.000	83.200	
Total 6	500.000	482.500	17.500
Total B=5+6	600.000	580.500	19.500
TOTAL	7.200.000	7.135.500	64.500



4. Suivi des avis par les autorités

Le CFDD a émis quinze avis en 2000, dont quatorze étaient demandés par l'autorité fédérales. En fin d'année, le Conseil a demandé aux ministres concernés de s'exprimer sur la manière dont ils avaient tenu compte de ces avis..

Au début de l'année 2000, le Conseil a émis son avis sur l'avant-projet de premier plan fédéral pour un développement durable. Le gouvernement approuvé le plan pendant l'été. Ce dernier a suivi l'avis du Conseil sur de nombreux points. Pour d'autres points, le gouvernement s'est écarté de l'avis. le Conseil a reçu en septembre un document de 20 pages explicitant ces divergences. La loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable oblige le gouvernement à expliciter les motifs pour lesquels il déroge à l'avis du Conseil.

En ce qui concerne les autres avis; le Conseil a demandé aux ministres concernés s'ils avaient suivi les avis. Le secrétaire d'Etat Deleuze et les représentants des ministres Aelvoet et Picqué et du secrétaire d'Etat Boutmans se sont expliqués à ce propos à la première assemblée générale de 2001. Dans l'ensemble, le travail du Conseil est valorisé.

Un article est paru dans le numéro 7 du CFDD-Info de mars 2001 au sujet des réponses de ces quatre membres du gouvernement. Vous pouvez les trouver sur le site web du Conseil. En dessous du texte se trouvent des références aux documents gouvernementaux.



Annexes

Annexe 1. Liste des membres 2000

38 membres ayant le droit de vote

- De heer Fons BEYERS (Boerenbond)
- Madame Isabelle CHAPUT (Fédération des Entreprises de Belgique, FEB)
- Monsieur Luc DE CORDIER (vice-président)
- Mevrouw Ingrid DEHERDER (Algemene Centrale der Liberale Vakbonden van België, ACLVB)
- Professeur Vincent DEMOULIN (Université de Liège, ULg)
- De heer Luk DEURINCK (Belgische Petroleum Federatie, BPF)
- Madame Sophie ENGLEBIENNE (Oxfam-Solidarité)
- De heer Jos GYSELS (ondervoorzitter)
- Professor Luc HENS (Vrije Universiteit Brussel, VUB)
- Monsieur Jean-Pierre JACOBS (Groupement de la Sidérurgie)
- De heer Joris KERKHOFS (Algemeen Christelijk Vakverbond van België, ACV)
- De heer Claude KLEIN (Federatie van de Chemische Industrie van België, Fedichem)
- Monsieur Rafael LAMAS (Fédération Générale du Travail de Belgique, FGTB)
- Professor Luc LAVRYSEN (Université Gent, UG)
- De heer Geert LEJEUNE (World Wide Fund for Nature – Belgium, WWF)
- Madame Jacqueline MILLER (Bureau Européen de l'Environnement, BEE)
- Madame Anne PANNEELS (vice-présidente)
- De heer Erik PAREDIS (Vlaams Overleg Duurzame Ontwikkeling, VODO)
- Monsieur Marek POZNANSKI (Collectif Stratégies Alimentaires, CSA)
- Mevrouw Dominique RIGAUX (Samenwerkende Vennootschap voor Productie van Elektriciteit, SPE)
- De heer Theo ROMBOUTS (voorzitter)
- Madame Catherine ROUSSEAU (Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs, CRIOC)
- Monsieur Claude SIMONIS (Inter-Environnement Bruxelles, IEB)
- Mevrouw Lut SLABBINCK (Algemeen Christelijk Vakverbond van België, ACV)
- Madame Thérèse SNOY (Inter-Environnement Wallonie, IEW)
- De heer Jan TURF (Greenpeace Belgium)
- De heer Paul VAN CAPPELLEN (Onderzoeks- en Informatiecentrum van de Verbruikersorganisaties, OIVO)
- De heer Bogdan VANDEN BERGHE (Commissie Rechtvaardigheid en Vrede, CRV)
- De heer Dirk VAN EVERCOOREN (Algemeen Belgisch Vakverbond, ABVV)
- Mevrouw Saar VAN HAUWERMEIREN (Bond Beter Leefmilieu, BBL)
- Mevrouw Katleen VAN HAVERE (Unie van Zelfstandige Ondernemers, UNIZO)
- Mevrouw Françoise VANTHEMSCHE (Electrabel)
- Professeur Jean-Pascal van YPERSELE de STRIHOU (Université Catholique de Louvain, UCL)
- Mevrouw Han VERLEYEN (11.11.11)
- Professor Han VERSCHURE (Katholieke Universiteit Leuven, KU Leuven)
- Monsieur Dominique WEERTS (Centre National de Coopération au Développement, CNCD)
- Professeur Edwin ZACCAÏ (Université Libre de Bruxelles, ULB)
- ... (Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique, CSC)



40 observateurs

- Son Altesse Royale le Prince Philippe (président d'honneur)
- Madame Myriam BACQUELAINE (secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement Eddy Boutmans)
- Monsieur Jacques BAVEYE (ministre des Finances Didier Reynders)
[successeur de Monsieur Claude Monseu]
- Monsieur Henri BERNARD (Comité National de l'Energie)
- Monsieur Jacques BRASSINNE de LA BUISSIÈRE (ministre de l'Intérieur Antoine Duquesne)
- Mevrouw Angélique BROUX (secrétaire d'Etat pour le Commerce extérieur Pierre Chevalier)
[remplacé par de heer Hans Timbremont]
- De heer Hans BRUYNINCKX (Katholieke Universiteit Leuven, KU Leuven)
- Monsieur Pino CARLINO (Conseil Économique et Social de la Région Wallonne, CESRW)
- Monsieur John CORNET d'ELZIUS (conseiller du Prince Philippe)
[successeur de Monsieur Pierre-Emmanuel De Bauw]
- Monsieur Pierre-Emmanuel DE BAUW (conseiller du Prince Philippe)
[remplacé par Monsieur John Cornet d'Elzcius]
- Monsieur Joseph DEJONGHE (Deutschsprachige Gemeinschaft)
- De heer Jozef DE LAPORTE (ministre de l'Agriculture et des Classes moyennes Jaak Gabriëls)
- De heer Frank DEMEYERE (ministre de l'Economie et de la recherche scientifique, chargé de la politique des grandes villes, Charles Picqué)
- Madame Florence DIDION (Région de Bruxelles-Capitale)
- Monsieur Paul DROGART (ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'Administration Luc Van den Bossche)
- Professor Henri DUMONT (Universiteit Gent, UG)
- De heer Wim FRANÇOIS (ministre de la Justice Marc Verwilghen)
[remplacé par de heer Jan Vanderhaeghe]
- De heer Chr. FRANZEN (Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale)
- De heer Dany GHEKIERE (vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères Louis Michel)
- Madame Martine GILLET (vice-première ministre et ministre de l'Emploi Laurette Onkelinx)
- Monsieur Roland GILLET (Conseil de l'Environnement de la Région Bruxelles-Capitale)
- Monsieur André GOB (Communauté française)
- Madame Nadine GOUZÉE (Bureau Fédéral du Plan) [successeuse de de heer Jan Verschooten]
- Monsieur J. LABBAR (Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale)
- Monsieur Eric LAITAT (Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux, FUSAGx)
- De heer Remi MERCKX (Vlaamse Gewest)
- Monsieur Claude MONSEU (ministre des Finances Didier Reynders)
[remplacé par Monsieur Jacques Baveye]
- Professeur Marc MORMONT (Fondation Universitaire Luxembourgeoise, FUL)
- De heer Marc PALLEMAERTS (secrétaire d'Etat à l'énergie et au développement durable Olivier Deleuze)
- De heer Kris PEETERS (Sociaal-Economische Raad van Vlaanderen, SERV)
- De heer Ivan PITTEVILS (premier ministre Guy Verhofstadt)
- De heer Oscar RYCKMANS (vice-premier ministre et ministre du Budget, de l'Intégration sociale et de l'Economie sociale Johan Vande Lanotte)
[successeur de mevrouw Cathy Van der Auwera]
- Monsieur Emmanuel SÉRUSIAUX (Région wallonne)



- Madame Laurence SMETS (ministre de la Défense André Flahaut)
- Monsieur Joseph-Simon SMITZ (Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable, CWEDD)
- De heer Hans TIMBREMONT (secrétaire d'Etat au Commerce extérieur Pierre Chevalier / secrétaire d'Etat Annemie Neyts)
[successeur de mevrouw Angélique Broux]
- Monsieur Robert TOLLET (Conseil Central de l'Economie, CCE)
- Mevrouw Cathy VAN der AUWERA (vice-premier ministre et ministre du Budget, de l'Intégration sociale et de l'Economie sociale Johan Vande Lanotte) [remplacée par de heer Oscar Ryckmans]
- De heer Jan VANDERHAEGHE (ministre de la Justice Marc Verwilghen)
[successeur de de heer Wim François]
- De heer Jan VERHEEKE (Milieu- en Natuurraad van Vlaanderen, MiNa-raad)
- Mevrouw Inès VERLEYE (ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement Magda Aelvoet)
- De heer Jan VERSCHOOTEN (Bureau fédéral du Plan)
[remplacé par Madame Nadine Gouzée]
- ... (ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques Rik Daems)
- ... (vice-première ministre et ministre de la Mobilité et des Transports Isabelle Durant)
- ... (ministre des Affaires sociales et des Pensions Frank Vandenbroucke)
- ... (Vlaamse Gemeenschap)



Annexe 2. Présences aux assemblées générales

Membres ayant le droit de vote

x = présent, - = excusé, 0 = absent, non excusé, ... = membre non désigné					
	15/02	04/04	20/06	17/10	28/11
président et vice-présidents					
Rombouts Theo	x	x	x	x	x
Panneels Anne	x	x	x	-	x
Gysels Jos	x	x	x	x	x
De Cordier Luc	x	-	-	-	-
ONG-Environnement					
Lejeune Geert	0	x	x	0	0
Miller Jacqueline	x	x	0	x	x
Simonis Claude	x	x	x	x	0
Snoy Thérèse	x	x	x	-	x
Turf Jan	x	0	-	0	0
Van Hauwermeiren Saar	x	x	x	x	x
ONG développement					
Englebienne Sophie	-	-	-	x	0
Paredis Erik	x	x	x	x	0
Poznanski Marek	x	x	x	x	x
Vanden Berghe Bogdan	x	x	x	0	0
Verleyen Han	0	x	x	-	-
Weerts Dominique	0	x	x	0	x
ONG consommateurs					
Rousseau Catherine	x	x	0	x	x
Van Cappellen Paul	0	x	x	-	x
organisations de travailleurs					
Deherder Ingrid	x	x	-	-	x
Kerkhofs Joris	x	x	x	0	0
Lamas Rafael	x	x	x	-	x
Slabbinck Lut	x	x	-	x	x
Van Evercooren Dirk	-	x	-	0	0
...
organisations d'employeurs					
Beyers Fons	x	x	-	x	x
Chaput Isabelle	x	x	-	x	x
Deurinck Luk	x	-	-	x	-
Jacobs Jean-Pierre	0	x	0	-	-
Klein Claude	x	x	x	x	-
Van Havere Katleen	x	x	-	-	-
producteurs d'énergie					
Rigaux Dominique	x	x	-	x	x
Vanthemsche Françoise	x	0	-	x	x



x = présent, - = excusé, 0 = absent, non excusé, ... = membre non désigné					
	15/02	04/04	20/06	17/10	28/11
milieux scientifiques					
Demoulin Vincent	x	x	x	x	x
Hens Luc	x	0	x	x	-
Lavrysen Luc	x	x	-	x	-
van Ypersele de Strihou Jean-Pascal	x	x	x	x	x
Verschure Han	x	x	x	x	x
Zaccaï Edwin	-	x	-	x	-

Observateurs

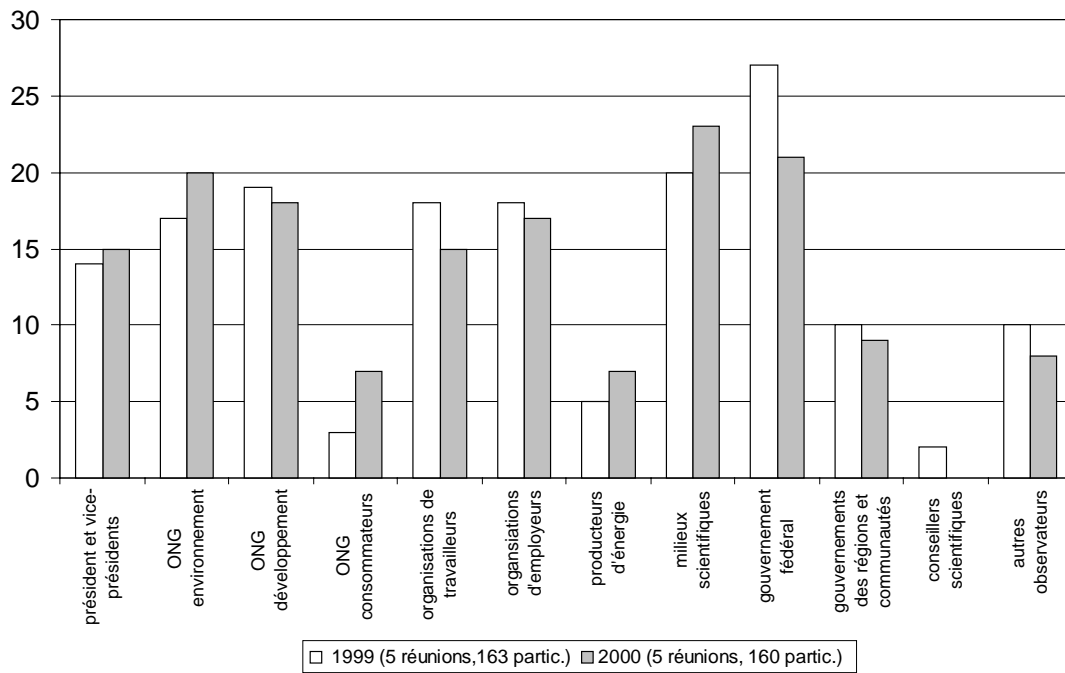
x = présent, - = excusé, 0 = absent, non excusé, ... = membre non désigné					
	15/02	04/04	20/06	17/10	28/11
gouvernement fédéral					
Bacquelaine Myriam	0	0	0	0	0
Brassinne de La Buisnière Jacques	0	0	0	0	0
Broux Angélique / Timbremont Hans	x	x	0	x	0
De Laporte Jozef	-	-	0	-	0
Demeyere Frank	-	0	-	x	x
Drogart Paul	x	-	-	-	-
François Wim / Vanderhaeghe Jan	0	x	0	0	0
Ghekiere Dany	0	0	0	0	0
Gillet Martine	x	-	0	0	x
Monseu Claude / Baveye Jacques	0	x	x	x	x
Pallemaerts Marc	x	-	x	x	x
Pittevils Ivan	x	x	0	0	0
Smets Laurence	-	0	0	0	0
Van der Auwera Cathy / Ryckmans Oscar	0	0	0	x	x
Verleye Inès	0	0	0	0	0
...
...
...
gouvernements des régions et communautés					
Dejonghe Joseph	x	x	x	-	-
Didion Florence	0	0	0	0	0
Gob André	x	0	x	0	0
Merckx Remi	x	x	x	x	-
Sérusiaux Emmanuel	0	-	0	0	0
...



x = présent, - = excusé, 0 = absent, non excusé, ... = membre non désigné					
	15/02	04/04	20/06	17/10	28/11
conseillers scientifiques					
Bruyninckx Hans	-	0	0	0	0
Dumont Henri	-	-	-
Laitat Eric	-	0	0	0	0
Mormont Marc	0	0	0	0	0
autres observateurs					
Bernard Henri	0	0	0	0	0
Carlino Pino	0	0	0	0	0
De Bauw Pierre-Emmanuel / Cornet d'Elzcius John	x	-	-	x	-
Franzen Chr.	0	0	0	0	0
Gillet Roland	x	0	0	0	0
Labbar J.	0	0	0	0	0
Peeters Kris	0	0	0	0	0
Smitz Joseph-Simon	x	0	0	0	0
Tollet Robert	0	0	0	0	0
Verheeke Jan	x	-	-	0	-
Verschooten Jan / Gouzée Nadine	0	-	x	x	x



**Présences aux assemblées générales
nombre de participants par catégorie**
comparaison 2000 avec 1999





Annexe 3. Participation aux groupes de travail

Les neuf groupes de travail du CFDD

BF = Biodiversité et forêts

EC = Energie et climat

PF = Plan fédéral

OG = Organismes génétiquement modifiés (mis sur pied en 2000)

RI = Relations internationales

NP = Normes de produits

SC = Sensibilisation et communication (mis sur pied en 2000)

SE = Aspects socio-économiques du développement durable

RS = Recherche scientifique développement durable

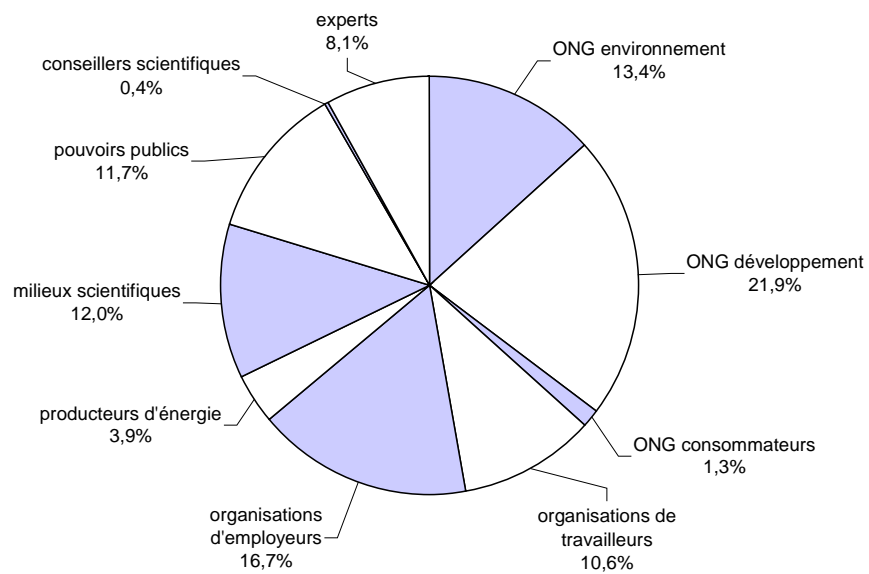
	BF	EC	PF	OG	RI	NP	SC	SE	RS	Total	Par réün.
Réunions	6	19	17	4	17	15	3	3	11	95	
Membres ayant voix délibérative et leurs remplaçants											
ONG Environnement	9	32	34	9	24	20	8	2	9	147	1,5
ONG Développement	13	28	49	20	83	15	5	6	22	241	2,5
ONG Consommateurs(*)	1	0	8	0	0	2	2	1	0	14	0,1
Organis. de travailleurs	1	39	45	0	11	4	2	6	9	117	1,2
Organis. d'employeurs	8	45	37	10	26	26	4	3	25	184	1,9
Producteurs d'énergie(*)	0	35	7	0	0	0	0	0	1	43	0,5
Monde scientifique	6	28	19	8	23	12	2	3	31	132	1,4
Total	38	207	199	47	167	79	23	21	97	878	9,2
Autres participants											
Pouvoirs publics	6	39	32	7	17	10	0	3	15	129	1,4
Conseillers scientifiques	0	2	1	1	0	0	0	0	0	4	0,0
Experts	10	23	10	5	13	20	0	2	6	89	0,9
Total	16	64	43	13	30	30	0	5	21	222	2,3
Total global	54	271	242	60	197	109	23	26	118	1100	11,6
Par réunion	9,0	14,3	14,2	15,0	11,6	7,3	7,7	8,7	10,7	11,6	

(*) Groupes avec deux représentants au CFDD, les autres groupes ayant voix délibérative ont six représentants.



**Participation aux groupes de travail en 2000
(95 réunions, 1100 participants)**

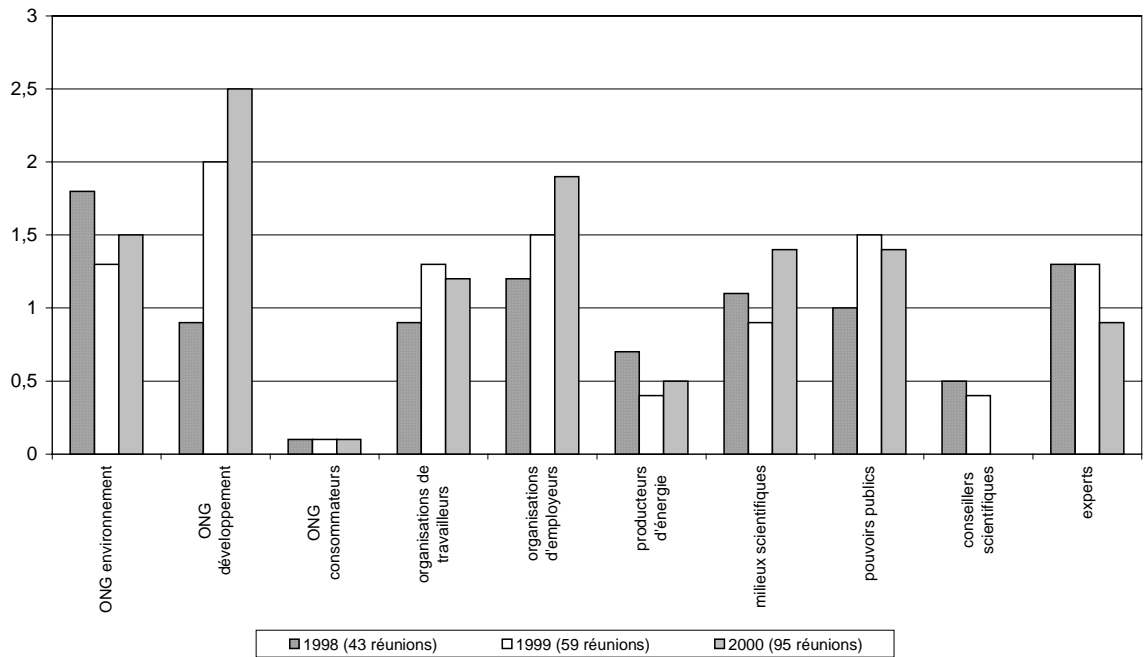
**par catégorie de participants
en %**





Participation aux groupes de travail par catégorie de participants

comparaison 2000 avec 1998 et 1999
nombre de participants par réunion





Annexe 4. Liste des avis 2000

1. **Avis concernant un projet d'AR visant à modifier l'AR du 25 février 1996 limitant la mise sur le marché et l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses** - 15 février 2000 - demandé par le Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
2. **Avis sur l'Avant-projet de plan fédéral pour un développement durable 2000-2003** - 4 avril 2000 - demandé par la Commission Interdépartementale du Développement Durable
3. **Avis sur l'Avant-projet de plan fédéral de lutte contre l'acidification et l'ozone troposphérique** - 4 avril 2000 - demandé par le Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
4. **Avis sur le sixième programme d'action en matière d'environnement de l'Union européenne** - 20 juin 2000 - demandé par le Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
5. **Avis sur les substances et les préparations dangereuses** - 20 juin 2000 - demandé par le Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
6. **Avis sur les concessions domaniales pour les éoliennes en mer** - 20 juin 2000 - demandé par le Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet, et le Secrétaire d'Etat à l'Energie et au Développement durable, Monsieur Olivier Deleuze
7. **Avis sur la note de politique Coopération au développement La qualité dans la solidarité. Partenariat pour le développement durable** - 20 juin 2000 - demandé par le Secrétaire d'Etat à la Coopération au développement, Monsieur Eddy Boutmans
8. **Avis sur les incidences sur l'environnement et les permis et autorisations relatifs à certaines activités exercées en mer** - 20 juin 2000 - demandé par le Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
9. **Avis sur le Livre vert sur l'établissement dans l'Union européenne d'un système d'échange de droits d'émission des gaz à effet de serre** - 17 octobre 2000 - demandé par le Secrétaire d'Etat à l'Energie et au Développement durable, Monsieur Olivier Deleuze
10. **Avis sur un projet d'AR limitant la mise sur le marché et l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses (amiante)** - 17 octobre 2000 - demandé par le Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
11. **Avis sur les câbles en Mer du Nord** - 17 octobre 2000 - demandé par le Ministre de l'Economie et de la Recherche scientifique, chargé de la politique des grandes villes, Monsieur Charles Picqué
12. **Avis sur la teneur en soufre de certains combustibles liquides** - 17 octobre 2000 - demandé par le Secrétaire d'Etat à l'Energie et au Développement durable, Monsieur Olivier Deleuze
13. **Avis sur la communication de la Commission européenne sur le recours au principe de précaution** - 17 octobre 2000 - d'initiative
14. **Avis sur les normes emballage du Comité Européen de Normalisation (CEN)** - 28 novembre 2000 - demandé par le Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
15. **Avis sur la révision de la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable** - 28 novembre 2000 - demandé par le Secrétaire d'Etat à l'Energie et au Développement durable, Monsieur Olivier Deleuze